



## Documents à présenter pour soins médicaux

### **ATTENTION**

- *Les documents sont à présenter **en original** dans l'ordre ci-dessous.*
- *Cochez s.v.p. à gauche, si les documents se trouvent dans le dossier et présenter cette feuille lors du dépôt de la demande.*
- *Annexez une copie du dossier complet.*
- *Une copie des pages du passeport qui contiennent les données personnelles et des visas de précédents voyages dans des États Schengen sont également à joindre.*
- *Les frais de visa de **60 EUR** (Demandeurs de moins de 6 ans: gratuit) sont à payer en **EURO** (montant exact s.v.p.) au dépôt de la demande.*

- ( ) 1. passeport:
  - doit être valide d'au moins 6 mois à la date du dépôt du dossier
  - doit être signé par le titulaire
  
- ( ) 2. formulaire de demande de visa (modèle Schengen) avec 2 photos d'identité récentes
  - doit être complètement rempli
  - doit être signé par le demandeur
  
- ( ) 3. preuves sur la situation professionnelle et sur ses propres revenus
  - sont à présenter tous les documents qui peuvent prouver les revenus financiers (biens qui sont à lui) du demandeur. Quelques exemples (non-exclusifs):
    - a) Travailleur à titre indépendant:
      - p.ex: registre de commerce, relevés bancaires, preuves d'activités commerciales ou financières, titre de propriété au cadastre, etc.
    - b) employés: p.ex: fiches de salaires, relevés bancaires, titre de propriété au cadastre, etc., en tout cas: attestation de service, attestation de congé
    - c) sans-emplois: preuves des revenus de la personne dont le demandeur dépend financièrement
  
- ( ) 4. preuves sur la situation familiale
  - p.ex. acte de mariage, acte de naissance, photos de famille, photos de mariage, etc.
  
- ( ) 5. assurance-maladie
  - **ATTENTION:** l'assurance-maladie doit être valable pour toute la durée du séjour demandée!
  
- ( ) 6. réservation de vol aller/retour
  - **ATTENTION:** le visa est accordé et établi selon les dates sur la réservation de vol. Un changement de la période de validité du visa n' est plus possible!



- ( ) 7. Certificat médical du médecin local traitant
  - Le certificat médical doit préciser, entre autres, les raisons pour lesquelles un traitement ne peut pas avoir lieu en République démocratique du Congo.
  
- ( ) 8. Attestation du médecin traitant en Allemagne
  - Attestation sur le prochain traitement, durée probable du traitement et rendez-vous médicaux.
  - Budget prévisionnel du traitement, présentation de la facture payée en avance.
  
- ( ) 9. déclaration de prise en charge ou bien preuve de financement
  - La personne correspondante/institution en Allemagne peut faire la déclaration formelle d'engagement (§§ 66-88 loi relative au séjour des étrangers) auprès du service allemand pour les étrangers (Ausländerbehörde). Vous y trouverez également les formulaires correspondants.
  
- ( ) 10. preuve d'hébergement/réservation d'hôtel
  - seulement, si le logement n'est pas chez le correspondant ou bien auprès de l'institution.